



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 20 MARS 2019

Approuvé par le Conseil d'administration du 3 juillet 2019

### **Membres du Conseil :**

#### Présents

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration  
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante  
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19<sup>ème</sup> arrondissement (pour le début de la séance)  
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris,  
M. Laurent Descottes, représentant l'AIVP,  
M. Jean Grillot, représentant l'AITF  
M. Alain Bernard, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur,  
Mme Louise Schneider, représentante des élèves

#### Représentés (absents ayant donné pouvoir)

Mme Ghislaine Geffroy, Présidente du Conseil de perfectionnement de l'EIVP, ayant donné pouvoir  
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19<sup>ème</sup> arrondissement, ayant donné pouvoir (pour la fin de la séance)

#### Absents excusés:

M. Mao Peninou, Conseiller de Paris,  
M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris  
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement  
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris  
Mme Sophie Mougard, directrice de l'Ecole des Ponts ParisTech  
M. Foulques Briouse, représentant des élèves

### **Ont également assisté à la réunion :**

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP  
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP  
Mme Clémence de Laigue, directrice de l'enseignement de l'EIVP  
Mme Marie Bouard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP  
Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales de l'EIVP  
Mme Sadia Mameri, responsable du service de la formation continue de l'EIVP  
M. Jean Cambou, bureau de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, DAE, Ville de Paris  
M. Garry Laupen, représentant du personnel administratif et technique de l'EIVP  
Mme Charlotte Roux, représentante du personnel enseignant de l'EIVP  
Mme Florence Jacquinod, représentante du personnel enseignant de l'EIVP

**Didier Guillot** ouvre la séance du Conseil d'administration à 10 heures 10. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 20 décembre 2018**

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Il est approuvé à l'unanimité sans modification.

### **Organisation de la Régie**

#### ***2019-001 : Communication sur l'avancement du projet I-SITE Paris-Est FUTURE***

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** concentre sa présentation sur le volet institutionnel du projet, affirmant que celui-ci est entré en phase opérationnelle. Sur la base des dispositions de l'ordonnance du 12 décembre 2018, relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les partenaires du consortium élaborent les statuts de l'établissement expérimental, dénommé « Université Gustave Eiffel », qui sera créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour assurer la pérennité du projet Paris-Est FUTURE, et esquissent les modalités d'organisation et de fonctionnement de la nouvelle entité. **Franck Jung** annonce qu'il est proposé que l'EIVP soit intégré à l'Université Gustave Eiffel en tant qu'établissement composante, avec conservation de la personnalité morale, comme le permet l'ordonnance. Il indique que les projets de statuts de l'Université Gustave Eiffel ont été débattus avec les représentants du personnel des établissements concernés et qu'ils ont été présentés au comité de pilotage de la Ville de Paris le 14 mars. Il diffuse au conseil d'administration l'organigramme de direction de la future Université Gustave Eiffel, qui comporte les éléments classiques de la gouvernance universitaire : un président, plusieurs vice-présidents, des missions rattachées à la présidence, et une direction générale des services. Il indique que les prochaines étapes sont une modification des statuts de la régie EIVP, à présenter au Conseil de Paris en juin ou juillet, ainsi que l'approbation des statuts de l'établissement expérimental par le conseil d'administration de l'EIVP. Il note que le personnel de l'EIVP est tenu régulièrement informé de l'avancement du projet et que les cadres de l'Ecole sont impliqués dans les groupes de travail qui préfigurent la future Université. Il ajoute qu'une présentation en amphithéâtre est programmée le 25 mars à destination des élèves, dont certains sont impliqués, par ailleurs, dans le projet de Parlement étudiant.

**Marie-Christine Lemardeley** confirme que la Ville de Paris est très mobilisée sur la question des statuts et qu'elle veille au traitement favorable des points d'attention identifiés par le conseil de perfectionnement de l'EIVP : qualité du recrutement et du diplôme, autonomie, maîtrise des droits d'inscription... Elle relève que l'on retrouve les mêmes sujets avec l'intégration de l'ESPCI dans l>IDEX Paris Sciences et Lettres. Elle estime que la présence de tutelles différentes pose nécessairement des problèmes juridiques, mais qu'il n'y a pas de point de blocage pour l'instant.

**Franck Jung** souligne que la conservation de la personnalité morale garantit de conserver un budget propre et une relation *in-house* avec la Ville de Paris. Il rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation, ce qui implique le droit d'en sortir si des difficultés non anticipées apparaissent.

**Marie-Christine Lemardeley** souhaite nuancer le caractère défensif de son propos. Elle salue un mouvement d'ouverture, un beau projet auquel la Ville de Paris souhaite être associée dans des conditions favorables.

**Jérôme Gleizes** s'étonne de la présence de directions déléguées, notamment à Lille et à Lyon, dans le projet d'organigramme. **Franck Jung** rappelle que l'IFSTTAR dispose d'établissements secondaires dans plusieurs métropoles françaises ; il indique que les directions déléguées existantes seront conservées, ainsi que leurs réseaux de partenariats locaux. **Jérôme Gleizes** fait le parallèle avec l'Ecole centrale de Paris ; **Marie-Christine Lemardeley** précise que les Ecoles centrales sont un réseau et non un établissement unique, contrairement à l'IFSTTAR qui est un institut de recherche à caractère national.

**Laurent Descottes** indique que les anciens sont attentifs à la conservation des partenariats, notamment avec l'École des Ponts, mais qu'ils sont impliqués dans les évolutions de l'EIVP, notamment en participant aux groupes de travail sur l'évolution des programmes et de la pédagogie. Il estime que sur beaucoup d'éléments on trouve une convergence. Il affirme que les anciens sont tournés vers l'avenir et souhaitent faire progresser les acquis.

**François Dagnaud** demande si le projet aura une incidence sur la présence de l'EIVP dans ses locaux. **Marie-Christine Lemardeley** répond que le maintien sur le site parisien est un prérequis ; **Franck Jung** relève que les partenaires voient bien l'intérêt d'une tête de pont parisienne.

**Franck Jung** conclut les échanges en signalant qu'un conseil administration exceptionnel pourra éventuellement être convoqué dans le courant du semestre, en fonction de l'avancement des travaux sur les statuts.

Au terme de cet échange, il est donné acte au Président de sa communication sur le projet I-SITE Paris-Est FUTURE.

#### **2019-002 : Bilan social de l'exercice 2018**

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet relatif au bilan social, qui a été débattu en comité technique le 11 mars.

**Franck Jung** présente les données-clés du bilan social. Il indique que l'effectif de fonctionnaires et contractuels est de 50 personnes, et comporte une majorité de femmes, tandis que la population des vacataires est plutôt masculine. Il relève que la tranche d'âge la plus représentée parmi les permanents est celle de 49 à 58 ans, tandis qu'il y a davantage de renouvellement parmi les vacataires. Il indique que l'établissement emploie un agent en situation de handicap. Il note une mobilité plus forte que les années précédentes, avec un taux de rotation supérieur à 20%. Il fait le lien avec des mutations au sein de l'École, auxquelles il déclare être attentif. Il indique que des mesures sont déjà prises et que de nouveaux accompagnements vont être mis en place. Il détaille les modalités de recrutement (par affectation, détachement, contrat à durée déterminée) ainsi que les motifs de départ (retraite, mutation, disponibilité pour convenance personnelle, fin de CDD, démission) en précisant que la moitié des démissions sont le fait de personnel de recherche (ingénieurs d'études et contrats postdoctoraux), qui sont une population très mobile. Il relève que le pourcentage d'agents contractuels s'établit à 65% et est en recul par rapport à l'année précédente. Il atteste d'une volonté de l'établissement d'aller vers une pérennité d'emploi, par la passation de contrats à durée indéterminée, la titularisation, qui a concerné 3 agents en 2018, et le recrutement sans concours de fonctionnaires, qui a bénéficié à un agent de logistique générale. Il rappelle que la structure fonctionne avec un nombre important de vacataires, et reconnaît une difficulté de l'établissement à bien gérer la chaîne de recrutement de ce personnel. Il mentionne une masse salariale qui se stabilise, avec un peu moins d'un million d'euros de dépenses de vacances. A propos des prestations sociales, il rappelle la création des titres restaurant, pris en charge à 50% de l'employeur. Il relève des absences plus importantes en 2018, imputables à des situations individuelles : deux congés de maternité, un congé de paternité, un congé de grave maladie, ainsi qu'une absence de longue durée dont le caractère de grave maladie a été reconnu par le comité médical en mars 2019, tandis que les maladies ordinaires sont au même niveau que les années précédentes. Il signale que les instances représentatives du personnel ont fonctionné régulièrement, que le projet I-SITE a donné lieu à onze séminaires accueillis par chacun des établissements du périmètre, qui ont permis au personnel de prendre connaissance du projet, et que l'établissement a publié, pour la troisième année consécutive, un rapport d'activité et de développement durable, étant un des premiers établissements d'enseignement supérieur à avoir reçu ce label, en 2016.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au Président de sa communication sur le bilan social 2018.

### **2019-003 : Adhésions aux réseaux et associations**

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet

**Franck Jung** indique qu'il s'agit très largement de la reconduction des adhésions et partenariats existants. Il mentionne les partenariats de l'EIVP dans le domaine de la recherche, notamment le Lab'Urba et Efficacy, à l'international, avec le réseau n+i, et avec des associations professionnelles, dont certaines manifestations ont apporté de bonnes retombées médiatiques, notamment celles du réseau Construction21. Il relève également l'adhésion à des groupements d'intérêt public qui permettent de meilleures conditions d'achat. Il précise que l'ensemble de ces adhésions représente un coût annuel de 47.000 €.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la reconduction de l'adhésion de l'EIVP à diverses associations et réseaux est adoptée à l'unanimité.

### **Budget**

**Marie-Christine Lemardeley** prend la présidence de séance pour les délibérations 2019-004 et 2019-005

### **2019-004 : Compte de gestion de l'exercice 2018**

**Marie-Christine Lemardeley** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique que la présentation du compte de gestion sera centrée sur les grands équilibres et que les déterminants des recettes et des dépenses seront précisés lors de la présentation du compte administratif. Elle rappelle que l'exercice 2017 a été déficitaire, ce qui a entraîné des annulations de crédits sur la gestion 2018, et que face à cette situation, sur les conseils de la direction des finances de la Ville de Paris, l'EIVP a sollicité l'autorisation du Ministère des comptes publics et du Ministère des collectivités locales pour procéder à une opération dérogatoire de reprise d'excédents constitués sur les premières années de fonctionnement de la régie et mis en réserve. Elle indique que cette reprise a été effectuée en une seule fois, sur les conseils de la direction régionale des finances publiques, ce qui conduit à constater un excédent sur l'exercice 2018, à hauteur de 225.721 € après imputation du déficit de l'exercice précédent. Elle souligne que cette opération permet d'effacer le déficit 2017, d'éviter un déficit en 2018, qu'elle permettra probablement d'éviter un déficit en 2019, mais qu'elle ne permettra pas d'aller tellement au-delà sans des actions correctives sur les dépenses et sur les recettes. Elle relève que, sans cette opération dérogatoire, l'EIVP aurait constaté un déficit de 85.400 € en 2018, contre 165.000 € en 2017, ce qui va dans le sens d'un retour à l'équilibre. Elle mentionne l'excédent de financement de la section d'investissement, qui s'élève à 1.182.023 €. A propos de la situation patrimoniale de l'établissement, elle souligne que l'excédent constaté ne constitue pas un enrichissement de la structure. Elle relève que la situation financière n'est pas dégradée, la trésorerie en début d'année étant suffisante pour assurer les dépenses courantes jusqu'au versement de la subvention de la Ville de Paris.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le compte de gestion de l'exercice 2018 et donnant quitus au comptable public pour sa gestion est adoptée à l'unanimité

**Marie-Christine Lemardeley** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** évoque tout d'abord les recettes propres, qui sont au même niveau qu'en 2017, au-dessus du socle de 1,5 M€ défini par le contrat d'objectifs et de performance avec la Ville de Paris, mais inférieures à ce qui avait été obtenu les années précédentes. Elle rappelle que l'EIVP a été pénalisée par le décalage du calendrier du concours de technicien supérieur principal de la Ville de Paris, qui a entraîné le report sur 2019 de la formation d'intégration dispensée par l'EIVP, bien que l'Ecole soit par ailleurs en discussion avec la direction des ressources humaines et les directions techniques pour le déploiement d'une offre de formation à destination des agents de la Ville. **Sadia Mameri** confirme que ce travail est en cours, notamment avec la direction des constructions publiques et de l'architecture. **Laurence Berry** indique que les recettes perçues sur l'usager, élèves et stagiaires, constituent en 2018 la principale ressource propre de l'établissement, qu'elles se situent un peu au-dessus de 500.000 €, et sont en légère baisse en raison de difficultés de recrutement d'un des deux Mastères spécialisés. Elle impute en partie ces difficultés de recrutement à la politique migratoire, dans la mesure où ces formations sont beaucoup demandées par des étrangers primo-arrivants. Elle mentionne les entreprises comme étant la deuxième source de recettes propres, soit par le mécanisme traditionnel de la taxe d'apprentissage, soit par des partenariats directs. Elle rappelle que le mécanisme de reversement de la taxe d'apprentissage par l'intermédiaire des organismes collecteurs est remis en cause par la réforme de 2018<sup>1</sup>, et qu'à partir de 2020 les établissements d'enseignement supérieur seront en prise directe avec les entreprises. Elle indique que l'EIVP pratique déjà ce type de montage, soit dans le cadre de projets pédagogiques financés, un exemple en 2018 avec Climespace, soit dans le cadre de contrats de chaire, dédiés à la formation et à la recherche, qui sont des engagements pluriannuels et sécurisent davantage la recette. Elle caractérise enfin la formation continue et la recherche comme des activités de diversification, qui apportent des recettes propres, mais sont assez fluctuantes, avec des décalages temporels entre le moment où la recette est perçue et celui où la dépense est exposée, et comportent des coûts de développement ou de réponses à appels à projets pas toujours fructueux. Sur le volet dépenses, elle signale un mécanisme de double comptabilisation de la part salariale des titres restaurant, qui gonfle les masses budgétaires, et reconnaît que, même après retraitement de cet élément, la progression de la masse salariale, qui s'établit à 1,8%, est supérieure au cadrage de la direction des finances, qui est de 1,1%. Elle pointe la hausse des dépenses de vacances, sans être en mesure de faire la part entre les effets de report et les engagements nouveaux, en raison de l'insuffisante maîtrise de la chaîne de gestion de ces recrutements, qui représentent près d'un tiers de la masse salariale. A propos du loyer, qui constitue le deuxième poste de dépenses, elle mentionne un travail engagé avec la RIVP, propriétaire de l'immeuble, sur deux points : une réclamation auprès de l'administration fiscale pour une exonération partielle de la taxe annuelle sur les bureaux, au vu de jurisprudences récentes, et une discussion sur la durée du bail, dont l'échéance pourrait être portée au-delà de 2024 en contrepartie d'un aménagement des conditions de loyer. Concernant les autres charges de fonctionnement, elle indique que l'EIVP est en attente de précisions sur les conditions financières du concours Mines-Télécom, auquel l'établissement prévoit d'adhérer en raison de la disparition du concours TPE-EIVP, et qu'on peut espérer moins onéreux, la charge étant répartie sur un plus grand nombre d'écoles. Elle présente brièvement les résultats de la section d'investissement ; elle rappelle le choix de la Ville de Paris de lisser la subvention d'investissement versée à l'Ecole et indique que les dépenses exposées en 2018 sont essentiellement des renouvellements d'équipement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le compte administratif de l'exercice 2018 et donnant quitus au Président pour sa gestion est adoptée à l'unanimité

**Didier Guillot** reprend la présidence de séance.

---

<sup>1</sup> Loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel

### **2019-006 : Affectation des résultats de l'exercice 2018**

**Didier Guilot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** explique que la décision porte sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, et qu'en l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé de l'affecter à la section de fonctionnement, ce qui permettra d'inscrire des crédits supplémentaires sur la gestion 2019.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant l'affectation du résultat de l'exercice 2018, en totalité, à la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2019 est adoptée à l'unanimité.

### **2019-007 : Budget supplémentaire de l'exercice 2019**

**Didier Guilot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** présente la répartition proposée pour les crédits inscrits en budget supplémentaire sur la section de fonctionnement à hauteur de 225.721 €. Elle identifie trois familles de dépenses : des dépenses non récurrentes liées à des aléas, notamment le congé de grave maladie déjà cité, des dépenses non récurrentes liées à des projets de transformation, notamment un accompagnement pour la réforme du programme des études de la formation d'ingénieur, et des dépenses récurrentes, telles que les maintenances informatiques, pour lesquelles un financement pérenne devra être trouvé à partir de l'année prochaine. S'agissant de la section d'investissement, elle admet que la répartition des crédits reportés, qui s'élèvent à 1.140.887 € après déduction des restes à réaliser, est un peu théorique, l'excédent reporté étant supérieur aux besoins immédiats.

En réponse à une question de **Charlotte Roux**, **Laurence Berry** précise que les maintenances informatiques portent sur des équipements dont la garantie constructeur est expirée.

**Alain Bernard** se dit intrigué par l'amortissement du MOOC. **Laurence Berry** indique que la production du MOOC portant sur l'acceptabilité des chantiers urbains a été traitée comptablement comme un développement informatique : la dépense a été immobilisée, et sera amortie sur la durée de vie du bien, qui est de deux ans.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2019 est adoptée à l'unanimité.

### **2019-008 : Situation du budget et des emplois (mars 2019)**

**Didier Guilot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** constate qu'à ce stade l'état d'exécution du budget ne diverge pas de la prévision. Elle signale que les chiffres joints au dossier reflètent la situation au 28 février et que la subvention de fonctionnement a bien été perçue et titrée début mars, plus tardivement que d'habitude, en raison de l'intégration Ville-Département qui a retardé l'ouverture de la gestion 2019 à la Ville de Paris. Concernant la situation des emplois, elle mentionne quelques départs qui ont été remplacés, et une dernière titularisation dans le cadre de la Loi Sauvadet en cours, dans la continuité des tendances du bilan social.

**Jérôme Gleizes** demande combien de vacataires ont été concernés par la titularisation. **Laurence Berry** explique que les mesures de déprécarisation ont porté uniquement sur l'effectif permanent et que l'établissement arrive au bout de la démarche. Elle rappelle qu'en règle générale les intervenants

vacataires de l'EIVP sont des professionnels en activité, ayant un employeur principal, et estime qu'ils ne sont, de ce fait, pas concernés par la titularisation. Elle reconnaît cependant que quelques vacataires ayant une activité principale d'enseignement pourraient se prévaloir d'un statut autre, qu'un chantier est à ouvrir de ce côté-là, et que c'est un des enjeux de la révision du processus de gestion de ce personnel. Elle signale que c'est un des points abordés par le projet de réforme de la fonction publique en cours de discussion.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au Président de sa communication sur la situation du budget et des emplois.

### **2019-009 : Rapport sur les coûts de gestion de l'exercice 2017**

**Didier Guilot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** présente l'étude des coûts de gestion de l'exercice 2017, qui est la troisième étude de ce type, les précédentes ayant porté sur les exercices 2015 et 2016, et qui porte sur la répartition des coûts, en grande masse, entre les différentes activités de l'Ecole. Elle observe un rapport de 1 € de coûts indirects pour 1 € de coûts directs, et appelle à une certaine précaution dans la lecture des résultats, dans la mesure où le coût complet d'une activité peut varier fortement selon la clé de répartition utilisée pour le déversement des coûts indirects. Elle rappelle que toutes les activités absorbent une part de coûts indirects qui seraient de toute façon supportés par l'établissement, et estime qu'il ne faut pas conclure trop vite qu'une activité perd de l'argent. Elle relève la cohérence des résultats d'une année sur l'autre, qui permet d'établir de manière assez robuste certaines données comme le coût de formation par élève. Elle note que la formation d'ingénieur représente 55% du coût complet des activités, ce qui illustre la diversification des activités de l'Ecole. Elle espère être en mesure de produire plus rapidement cette analyse sur les données de l'exercice 2018, et de l'affiner, pour une plus grande utilité dans la décision. Elle mentionne un travail d'harmonisation des critères analytiques qui sera certainement à mener dans le cadre l'Université Gustave Eiffel afin de produire des remontées d'information cohérentes.

**Jérôme Gleizes** affirme que c'est un outil intéressant et une bonne approche ; il estime que la comptabilité analytique ne doit pas être considérée comme une arme contre soi et qu'elle constitue un élément d'éclairage indispensable. **Alain Bernard** adhère à ce point de vue et demande à combien est estimé le coût des fonctions support. **Laurence Berry** indique que les fonctions support sont les fonctions transverses à l'ensemble des activités et qu'elles ont un coût direct de 1,2 M€, tandis que le coût direct du bâtiment en ordre de marche s'élève à 2 M€. Faisant le lien avec la perspective d'intégration dans l'Université Gustave Eiffel, elle précise que le choix de conserver la personnalité morale implique de conserver les charges de structure, ce qui limite les possibilités de mutualisation des fonctions support. **Alain Bernard** précise que son propos était simplement de situer l'EIVP comparativement à d'autres établissements.

Au terme de cet échange, il est donné acte au Président de sa communication sur les coûts de gestion de l'exercice 2017.

### **Marchés publics**

*Aucune affaire*

## Fixation des tarifs

**2019-010** : Tarif de l'Université d'été 2019

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet

**Franck Jung** présente le thème de la prochaine Université d'été, qui sera consacrée aux Rues de demain. Il indique que le programme, dont une version non finalisée est jointe au dossier du conseil d'administration, a été élaboré en partenariat avec l'IFSTTAR, dans une forme de préfiguration de l'Université Gustave Eiffel, et que l'Apur et le Forum métropolitain du Grand Paris y ont largement contribué. Il souligne que les problématiques de la Ville de Paris seront traitées, avec des interventions de plusieurs directeurs des administrations parisiennes, de très belles tables rondes, et espère que de nombreux agents de la Ville de Paris pourront se rendre disponibles pour assister à ces présentations. Il indique que les tarifs de la manifestation seront sensiblement les mêmes que les années précédentes, avec une dégressivité selon le nombre de journées.

**Didier Guillot** note avec satisfaction que les remarques formulées à plusieurs reprises par le conseil d'administration à propos du choix de la date ont été entendues, et que l'on a évité la semaine de rentrée.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le tarif de l'Université d'été 2019 est adoptée à l'unanimité

## Formation, élèves

**2019-011** : Subvention à l'association BDE-EPSAA

**Didier Guillot** demande au directeur de rapporter le projet.

**Franck Jung** explique qu'il existe deux bureaux des élèves au sein de l'Ecole, l'un pour la formation ingénieur et l'autre pour la formation EPS-AA assistant en architecture, et que l'établissement veille à ce que les deux coopèrent. Il indique que la subvention de fonctionnement est désormais versée de manière régulière au BDE EPS-AA et que le montant proposé est de 1.200 €, inférieur à l'année dernière mais strictement conforme à la demande de l'association.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention de 1.200 € à l'association BDE-EPSAA est adoptée à l'unanimité.

**2019-012** : Subvention à l'association Cap'IVP

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale et à la directrice de l'enseignement de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique que Cap'IVP est le club nautique de l'EIVP et que son activité principale est d'organiser la participation des élèves à la course croisière Edhec ; la subvention proposée, d'un montant de 2.900 €, aide au financement du transport jusqu'au site de la compétition. Elle mentionne les autres activités de l'association notamment la participation à des événements à caractère sportif et solidaire.

**Clémence de Laigue** évoque le travail qu'elle a engagé auprès des associations étudiantes. Elle indique qu'avec l'aide de l'AIVP, une formation a été organisée pour leur apprendre à présenter leur budget de manière homogène. Elle mentionne le développement de relations avec certains employeurs privilégiés, qui peut impliquer les associations étudiantes.

**Laurent Descottes** souhaite alerter sur les rapports entre l'association ISF 19, créée par les élèves de l'EIVP, et la fédération Ingénieurs sans frontières, dont elle dépend. Il estime que les élèves ont besoin

d'être aidés dans leurs rapports avec la fédération. **Jérôme Gleizes** y voit un problème de transmission entre générations d'étudiants, au sein d'une grosse fédération qui gère des projets parfois à très grande échelle.

Au terme de cet échange, la délibération accordant une subvention de 2.900 € à l'association Cap'IVP est adoptée à l'unanimité.

## Conventions

**2019-013** : *Avenant à la convention avec Ponts Formation Conseil pour la publication des actes de l'Université d'été*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique qu'il s'agit de la troisième reconduction du partenariat avec la filiale d'édition de l'Ecole des Ponts, qui permet de produire les actes de l'Université d'été à un coût moins élevé que dans le système d'auto-production pratiqué auparavant, et de leur assurer une véritable diffusion. Elle signale que le précédent ouvrage, consacré à la mobilité, s'est bien vendu, et espère que l'ouvrage concerné par cet avenant, qui porte sur l'économie circulaire, sera également un succès de librairie.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'un 3<sup>ème</sup> avenant à la convention avec Ponts Formation Conseil pour la publication des actes de l'Université d'été est adoptée à l'unanimité.

**2019-014** : *Convention avec la Ville de Montréal relative à l'utilisation de données du sous-sol*

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** explique que cet accord avec la Ville de Montréal porte sur la mise à disposition de données géospatiales relatives aux sous-sols, domaine dans lequel la Ville de Montréal dispose d'une expertise reconnue, et qu'il intéresse particulièrement les chercheurs de l'équipe SUN (systèmes urbains numériques) qui travaillent sur les problématiques de réseaux enterrés. Il précise que chaque extraction de données sera encadrée par une convention particulière.

**Jérôme Gleizes** estime que cet accord est très intéressant, dont les résultats peuvent intéresser de nombreux acteurs parisiens tels que l'Apur, les opérateurs de réseaux, les directions techniques de la Ville. Citant en exemple l'accident de la rue de Trévis, il souligne l'importance des enjeux de connaissance des réseaux enterrés, qui sont très nombreux et posent des problèmes complexes, du fait notamment du régime de propriété, qui est peut-être différent au Québec,

**Laurent Descottes** demande confirmation de l'absence de flux financier dans la convention. Il signale qu'une spécificité de la Ville de Montréal est de disposer d'une bibliothèque d'objets du sous-sol, alors que cet élément fait défaut dans les outils de modélisation employés en France par les opérateurs et les constructeurs. Il met en garde sur les conséquences d'une fuite de ces données et appelle à la vigilance dans la diffusion, notamment auprès des étudiants.

**Florence Jacquinod**, enseignante-chercheuse au département informatique, prend note de cette précaution, tout en soulignant l'intérêt de pouvoir faire travailler les étudiants sur des problématiques actuelles.

Au terme de cet échange, la délibération autorisant la signature d'une convention avec la Ville de Montréal relative à l'utilisation de données du sous-sol est adoptée à l'unanimité.

## Ressources humaines

*Aucune affaire*

## Questions diverses

*Calendrier de l'évaluation par le Haut conseil d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (HCERES)*

**Laurence Berry** rappelle que l'EIVP s'est inscrite dans le dispositif d'évaluation par le HCERES pour la première fois en 2013-2014 et qu'il s'agissait alors d'une évaluation commune avec l'Ecole des Ponts. Elle explique que cette fois-ci l'évaluation sera synchrone avec celle des partenaires de l'Université Gustave Eiffel, qu'elle avait été décalée d'un an avec l'idée que l'Université serait déjà créée en 2019, et qu'elle comportera des éléments communs avec ceux présentés par les autres établissements, notamment dans le domaine stratégique. Elle indique que les axes stratégiques, qui sont à produire dans le cadre de l'auto-évaluation, seront les mêmes que ceux validés par le conseil d'administration en 2017 pour l'évaluation par la CTI et le contrat d'objectifs avec la Ville, et que la trajectoire présentée dans les différents domaines (formation, recherche, pilotage...) pointera vers une intégration dans l'Université Gustave Eiffel. Elle précise que le rapport d'auto-évaluation est à rendre pour la fin mai et que la visite des experts est attendue en septembre 2019. **Franck Jung** précise que les dates ont été fixées du 10 au 12 septembre et qu'il y aura probablement une audition commune avec les autres établissements du périmètre Université Gustave Eiffel concernés par l'évaluation.

### *Agenda*

**Franck Jung** annonce les prochaines dates : le Gala de l'EIVP le vendredi 29 mars à l'hippodrome de Vincennes, le colloque sur les terres dans le cadre de la chaire ECT les 9 et 10 avril, la remise des diplômes à l'Hôtel de Ville le 12 avril à partir de 15h30.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 11h45.